



TRANSMIS LE 28/11/2023  
 REÇU LE 28/11/2023  
 AFFICHÉ LE 14/12/2023  
 NOTIFIÉ LE 14/12/2023  
 PUELIÉ LE 14/12/2023  
 TRÉSORIÈRE L'

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°24

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22BA77 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE – LOT 5 ÉLECTRICITÉ CFO ET CFA - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoints au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :** Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :** Océane USTASE.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°24

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22BA77 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE – LOT 5 ÉLECTRICITÉ CFO ET CFA - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

**VU** la décision n°23-087 du 2 mars 2023 relative à l'attribution du lot 5 de la consultation n°22BA77 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la police municipale,

**VU** l'avenant n°1 au lot n°5 relatif à la modification du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et à l'ajout d'une clause de révision des prix,

**CONSIDÉRANT** que la décision 23-087 du 2 mars 2023 a attribué le lot n°5 Electricité CFO et CFA à la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un montant global et forfaitaire de 594 948,06 € HT soit 713 937,67 € TTC,

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des études et des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de travaux à réaliser en raison de demandes supplémentaires impliquant des travaux en plus-value,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°2 au marché, dont le titulaire est l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sise 87 avenue du Maréchal Foch à CRETEIL (94000), afin d'acter les modifications du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°2 une plus-value de 40 208,36 € HT soit 48250,03 € TTC du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 22BA77 – Lot 5 Electricité CFO et CFA pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la police municipale,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 7 novembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande Publique

Question n° 24 du CM du 23/11/2023 - P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°2 au marché 22BA77 – Lot n°5 Electricité CFO et CFA aux travaux de réhabilitation et d'extension de la police municipale, actant la réalisation de travaux supplémentaires, et le nouveau montant du marché, s'établissant à 635 156,42 € HT soit 762 187,70 € TTC représentant une plus-value de 6,76 % par rapport au montant initial.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sise 87 avenue du Maréchal Foch à CRETEIL (94000) y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-La-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation  
L'Adjoint au Maire

**A l'unanimité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



*Yvanien Alain Verbrugghe*  
Le 1er décembre 2023

**Acte à classer**

DEL23112023Q24

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-28T14-57-46.00 ( MI249190464 )

**Identifiant unique de l'acte :**095-219502523-20231123-DEL23112023Q24-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :**

COMMANDE PUBLIQUE - MARCH??É 22BA77 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION  
ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE - LOT 5 ÉLECTRICITÉ  
CFO ET CFA - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE  
DE SIGNER L'AVENANT N.2.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**Acte : 24 - CP avenant 2 lot 5 Police Municipale.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 14:57

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 14:57

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:04